

Don - Adhésion

Adhérer ou donner c'est participer à la vie associative et à la reconnaissance des anomalies chromosomiques et de leurs conséquences. **Les fonds servent à réaliser nos projets, à développer nos actions et à notre fonctionnement.**

En adhérant à l'association,

- je souscris à sa charte, ses statuts et règlement intérieur disponibles sur www.valentin-apac.org
- j'accepte que les informations saisies soient exploitées pour les finalités décrites ci-dessous⁽¹⁾.

Je veux Adhérer² seul(e) 37 € ou en couple 52 €

et/ou faire un Don³ _____ €

par chèque à l'ordre de Valentin APAC
52 la Butte Eglantine 95610 Eragny-sur-Oise

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____@_____

L'anomalie chromosomique qui vous concerne :

Votre soutien nous est indispensable pour
poursuivre nos actions.

Aidez-nous à vous aider !

(1) Lors de votre adhésion, l'association Valentin APAC recueille vos coordonnées avec votre consentement personnel, pour tenir à jour le fichier d'adhérents, le paiement des cotisations, vous envoyer le pack adhérent, bulletins, invitations aux journées associatives, etc. cf. www.valentin-apac.org/Politique_RGPD.php

En aucun cas ces données ne sont cédées ou vendues à des tiers. Le délégué à la protection des données est le trésorier ; seuls les membres du Bureau ont accès à ces informations au siège social dans le cadre de leurs missions ou projets respectifs, l'essentiel étant la présidente et le trésorier. Les données sont conservées 10 ans et par tacite reconduction sauf avis contraire de votre part. Vous pouvez, en vertu du règlement européen sur la protection des données personnelles, y avoir accès selon les modalités mentionnées au verso.

2 En adhérent, vous êtes représenté pour l'anomalie chromosomique vous concernant et vous :

- **recevez** les bulletins trimestriels, les comptes-rendus et guide Valentin ;
- **participez** à coût réduit aux journées associatives ;
- **accédez** à la liste de diffusion des adhérents.

3 Les reçus fiscaux sont édités en début d'année suivante.

- Les dons sont déductibles des impôts jusqu'à 66 % du montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable. En cas de dépassement, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes. Attention, une adhésion n'est pas un don.
- Par exemple en faisant un don de 15 €, cela permet d'en déduire 10, d'où un coût réel total de $37 + 5 = 42$ €. Avec 45 €, cela permet d'en déduire 30, d'où un coût réel de 51 €. Avec 100 €, cela permet d'en déduire 66, d'où un coût réel de 70 €

Votre soutien nous est indispensable pour
poursuivre nos actions.
Aidez-nous à vous aider !

Vous pouvez aussi adhérer ou faire un don en ligne en flashant le QR Code, ou depuis notre site Internet :

www.valentin-apac.org



© Valentin APAC 2007-2024

Tout contact téléphonique ou écrit fait l'objet d'un traitement automatisé d'informations. Pour en savoir plus sur la finalité de la collecte de ces données, consultez notre site www.valentin-apac.org/Politique_RGPD.php

Nous sommes déclarés auprès de la CNIL et en application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018, vous bénéficiez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser votre demande au Délégué de la Protection des Données, au siège social de l'association, 52 la Butte Églantine 95610 ERAGNY.